

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-231

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2023-07-25-00002 - Délégation de signature - Paierie Centre-Val de Loire
et du Loiret (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-07-25-00002

Délégation de signature - Paierie Centre-Val de
Loire et du Loiret

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
D'UNE COMPTABLE PUBLIQUE
CHARGÉE D'UNE PAIERIE**

Observations :

L'article 1^{er} contient la délégation du ou des adjoints à la responsable du service.

L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.

L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

La comptable, responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret (PCVVL);

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté portant affectation d'inspecteurs principaux des finances publiques, d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe, d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale, affectation et nomination d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale à la hors classe, affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, année 2023, en date du 15/12/2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature générale et permanente est donnée à :

- Christelle BELLANGER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe, responsable du secteur dépense,
- François de Tersannes, inspecteur des finances publiques, adjoint, responsable du secteur recette/comptabilité,
- Laura RICHARD, inspectrice stagiaire des finances publiques, adjointe,

après de la comptable chargée la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret , pour gérer et administrer pour elle et en son nom, la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret, et accomplir tous les actes rattachables à sa gestion, sans son concours, mais sous sa responsabilité ;

ainsi que pour signature de tous actes rattachables à sa gestion, sans son concours, mais sous sa responsabilité y compris :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature spéciale est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Philippe GILLOT	Contrôleur	12 mois	3 600 €
Alexandra HIBLOT	Contrôleuse	12 mois	3 600€
Frédéric LANCELIN	Contrôleur principal	12 mois	3 600€

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans, le 25/07/2023

Signé

La Comptable

Delphine COMTE